



Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01/ 010 /DGI/DG/DESCOM/FACNO-TVA/NB/2026

DANS LE CADRE DE LA MISE EN APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES CONTENUES DANS LA LOI DE FINANCES N° 25/060 DU 29 DECEMBRE 2025 POUR L'EXERCICE 2026, LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (DGI) INFORME LES FOURNISSEURS DES SYSTEMES DE FACTURATION D'ENTREPRISE (SFE) ET LES CONTRIBUABLES AYANT DEVELOPPE LEUR PROPRE SFE, DE LA MISE A JOUR DES GROUPES DE TAXATION.

CES AJUSTEMENTS ONT POUR OBJECTIF D'ASSURER LA CONFORMITE DES SYSTEMES DE FACTURATION AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES ET DE GARANTIR LA COHERENCE, L'EXACTITUDE ET L'EXPLOITABILITE DES DONNEES TRANSMISES AUX PLATEFORMES DE LA DGI.

LES EVOLUTIONS ARRÊTEES SONT LES SUIVANTES :

- LE GROUPE DE TAXATION A « **EXONERE** » CHANGE ET DEVIENT « **EXONERE ET HORS CHAMP** » DANS LE BUT D'INCLURE, AU-DELA DES OPERATIONS « **EXONEREES** », LES OPERATIONS « **HORS CHAMP** » C'EST-A-DIRE NON IMPOSABLES A LA TVA. DANS CE CAS, IL EST OBLIGATOIRE DE RENSEIGNER LA VALEUR « **HORS CHAMP** » AU NIVEAU DU CHAMP « **CODE D'ARTICLE** » DE VOTRE DEF ;
- LE GROUPE DE TAXATION C « **TAXABLE A 8 %** » EST MODIFIE ET DEVIENT « **TAXABLE 5 %** » ;
- LE GROUPE DE TAXATION G « **TVA MARCHE PUBLIC A FINANCEMENT EXTERIEUR (8 %)** » EST MODIFIE ET DEVIENT « **TVA MARCHE PUBLIC A FINANCEMENT EXTERIEUR (5 %)** » ;
- DEUX NOUVEAUX GROUPES DE TAXATION SONT INTRODUIES. IL S'AGIT DE :
 - GROUPE DE TAXATION O « **TAXABLE A 1 %** » ;
 - GROUPE DE TAXATION P « **TVA MARCHE PUBLIC A FINANCEMENT EXTERIEUR (1 %)** ».

CES EVOLUTIONS SONT DEPLOYEES DANS L'ENVIRONNEMENT DE TEST E-DEF SUR LA PLATEFORME <https://developper.dgirep.cd>.

LES MODULES DE CONTROLE DE FACTURATION (MCF) PHYSIQUES UTILISES POUR LES TESTS DOIVENT ETRE RETOURNES ET MIS A JOUR SELON UN CALENDRIER QUI SERA COMMUNIQUE ULTERIEUREMENT A CHAQUE FOURNISSEUR DE SFE ET CONTRIBUABLE AYANT DEVELOPPE SON PROPRE SFE. LA MISE A JOUR DES EQUIPEMENTS CONCERNES PERMETTRA D'ASSURER LA PRISE EN CHARGE EFFECTIVE DES NOUVEAUX GROUPES DE TAXATION. LES FOURNISSEURS DES DEF AGREES SERONT CONTACTES DIRECTEMENT PAR LES SERVICES COMPETENTS DE LA DGI AFIN DE PROCEDER A LA MISE A JOUR DE LEURS MACHINE DANS LES MEILLEURS DELAIS ET CONFORMEMENT AUX PROCEDURES ETABLIES.

LES FOURNISSEURS DES SFE ET LES CONTRIBUABLES AYANT DEVELOPPE LEUR PROPRE SFE SONT INVITES A INTEGRER SANS DELAI CES MODIFICATIONS DANS LEURS SOLUTIONS ET A ENGAGER LES ADAPTATIONS NECESSAIRES, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA MISE A JOUR DES REGLES DE CALCUL DE LA TVA APPLICABLES AUX GROUPES CONCERNES AINSI QUE LA GENERATION ET LA TRANSMISSION DES DONNEES CONFORMEMENT AUX NOUVEAUX PARAMETRES TECHNIQUES.

A CET EFFET :

1. LES FOURNISSEURS DES SFE ET LES CONTRIBUABLES AYANT DEVELOPPE LEUR PROPRE SFE DONT LA PROCEDURE D'HOMOLOGATION EST EN COURS SONT TENUS D'INTEGRER IMMEDIATEMENT LES PRESENTES EVOLUTIONS DANS LEUR SOLUTION LOGICIELLE ET METTRE A JOUR LEUR DOSSIER D'HOMOLOGATION ;
2. LES FOURNISSEURS DES SFE ET LES CONTRIBUABLES QUI ONT DEVELOPPE LEUR PROPRE SFE AYANT DEJA OBTENU UNE HOMOLOGATION, QU'ELLE SOIT TRANSITOIRE OU DEFINITIVE, SONT INVITES A INTRODUIRE UNE DEMANDE DE RE-HOMOLOGATION. CETTE PROCEDURE SERA STRICTEMENT LIMITEE AUX CAS DE TEST ACTUALISES ET NE DONNERA PAS LIEU A UNE REPRISE COMPLETE DU PROCESSUS D'HOMOLOGATION.

LES REFERENTIELS TECHNIQUES ET LES CAS DE TEST MIS A JOUR SONT MIS A DISPOSITION DANS L'ESPACE EN LIGNE SUR LA PLATEFORME E-DEF (<https://developper.dgirep.cd>).

IL EST RAPPELE QU'AUCUNE SOLUTION NE POURRA ETRE MAINTENUE OU DEPLOYEE EN PRODUCTION SI ELLE N'INTEGRE PAS LES GROUPES DE TAXATION TELS QUE DEFINIS DANS LE PRESENT COMMUNIQUE.

LA DGI COMPTE SUR LA PLEINE COLLABORATION DES FOURNISSEURS DES SFE ET DES CONTRIBUABLES AYANT DEVELOPPE LEUR PROPRE SFE AFIN D'ASSURER UNE MISE EN CONFORMITE RIGOUREUSE ET COORDONNEE AVEC LES NOUVELLES EXIGENCES LEGALES.

FAIT A KINSHASA, LE 25 FEV 2026


BARNABE MUIKADI MUAMBA